

# QUESTION ORALE

Au gouvernement de Polynésie



N°41/2024/GTH/TGH

Madame Eliane TEVAHITUA, Vice – Présidente  
Ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge  
des relations avec les institutions



'Ia ora na Faaterehau,

Qui mieux qu'une native de Pirae pour vous parler de sites qu'elle a foulés depuis son enfance ? Aussi ma question va concerner un site unique en Polynésie française, unique dans tout notre fenua de Ma'ohi nui, je veux parler de l'hippodrome de Pirae.

Pourriez-vous nous exposer ce que vous comptez faire après la sommation de quitter les lieux signifiée le 04/04/2024, que vous avez envoyée à l'Association AHÉEPF, l'Association hippique des éleveurs équestres de Polynésie française, leur donnant un délai d'expulsion de 15 jours, suite au rendu du Jugement en appel du 25/08/22 ? Et comme nous pouvons le constater, est échu de son terme à ce jour, et donc où on en est au niveau du compteur des pénalités, des astreintes d'occupation illégale ? Quels sont les enjeux du Pays de récupérer cet hippodrome de Pirae, qui paraît-il serait si pollué qu'on attraperait le tétanos dès qu'on y foule le sol ?

Lorsque que j'ai été interpellée par des membres de l'Association AHÉEPF, ce sont des gens paniqués qui découvraient un ultimatum de « dégager environ 200 chevaux et poneys, en 15 jours » ! Avait-on seulement mesuré ce que cela représentait ? Ce n'était pas un déménagement de mobiliers d'une maison à une autre, comme dans la plupart des expulsions ! Ce n'était pas non plus changer des animaux pour les mettre dans un autre parc, ni même dans son jardin, lorsqu'on en a un ! Un cheval n'a pas la même vie qu'un chien de compagnie.

A ces interrogations, il m'a été opposé que ces membres d'association avaient saisi le Tribunal, et en Appel puis en Cassation, et qu'ils avaient perdu, donc ils devaient être prêts pour l'application du jugement. C'est un raccourci un peu trop simpliste si l'on n'a pas pris la mesure de l'humain et de la cause animale, et de tous les liens qu'ils nourrissent entre eux depuis des années.

Cet ancrage, cet attachement à l'hippodrome est une transmission d'amour, de passion pour les chevaux et pour tout ce monde qui gravite autour, et ce, depuis deux à trois générations. Cet hippodrome a été créé en 1951 par M. Charles VAN DEN BROEK D'OBRENAN décédé en 1957, ancien Président du Syndicat d'initiative et du Tourisme, et qui fut le premier Président de l'Association hippique, auquel lui succéda M. Rudolph, dit Rudy, Tenahe BAMBRIDGE. Ce terrain dépendant du Domaine de Joseph LABBE, décédé sans postérité, était tombé dans le patrimoine du Domaine. Assurée par un bail emphytéotique de 99 ans, l'Association a entrepris plusieurs travaux, et sur plusieurs années, sur ce terrain marécageux, effectués par les membres de l'Association et leurs « jockeys ». D'ailleurs, c'est au cours de ces travaux de terrassement que décéda accidentellement M. Louis Ariiaue POMARE en 1965. Ainsi, c'est en son hommage que cet hippodrome porte le nom de « Louis POMARE ».

Les nombreuses courses hippiques relatées par plusieurs auteurs et immortalisées par de nombreux photographes révèlent tout le panel de courses de chevaux, et j'ai encore souvenir des courses en pareo, des sulkys pour les courses de trotteurs... Ainsi l'emplacement de l'hippodrome en ce lieu de la basse vallée de la Nahoata, a été aussi l'opportunité de diverses embauches de résidents de cette vallée. Une partie des membres de cette association s'est sédentarisée sur cet hippodrome pour une surveillance des chevaux principalement. On peut y compter une cinquantaine de box de chevaux, fabriqués en bois et tôles, où tous y sont en sécurité, à l'abri du climat et plus facile à surveiller médicalement.

Malheureusement, le bail emphytéotique de 99 ans qui donnait un droit réel à l'emphytéote qui était l'Association AHEE jusqu'en 2050 au moins, fut écourté en janvier 2015 par l'ancien gouvernement. S'en suivit alors un épisode judiciaire qui s'est soldé par un échec pour l'Association AHEE, tellement assurée de gagner sous le couvert d'un bail emphytéotique de 99 ans, qu'elle n'avait pas prévu de plan B, et d'ailleurs où aller avec les contraintes d'éleveurs de chevaux ? Il leur avait été proposé un terrain dans la Commune de Teva i uta, mais tout aurait été à reprendre, des travaux d'aménagement du terrain et la construction des box, et les finances de l'Association ne le permettaient pas.

Madame la Vice - Présidente, lorsque l'on soulève le problème sanitaire de ce terrain, c'est un autre raccourci aussi simpliste ! Comment toutes les autorités politiques ont pu laisser passer autant d'événements et d'autorisations, sans

aucune contestation, ni refus, ni réserve ? Lorsque dans les années 1990, je réalisais mon premier cross scolaire dans cet hippodrome, en tant que présidente de l'ASSEP (Association du Sport Scolaire de l'Enseignement Privé), les journalistes de l'époque s'étaient indignés par le risque de tétanos que je faisais courir au millier d'élèves ! Nous en avons tous survécu ! Ou peut-être avons-nous obtenu une immunité collective ?

Aujourd'hui, tous les « cross scolaire » se déroulent sur ce lieu avec des milliers d'élèves qui l'ont foulé jusqu'ici, malgré la connaissance des risques sanitaires et de tétanos... Et pourtant, ils y ont été autorisés ! Aucune signalétique ! Aucune indignation ! Les adeptes des parcours de santé l'empruntent tous les jours, car s'y sentant plus en sécurité.

Je n'occulte pas la partie environnementale qui nécessiterait des améliorations, cela peut s'arranger !

Je me fais l'avocate du diable en portant la voix des inaudibles, mais nous sommes nombreux, de Pirae et d'ailleurs, à vouloir connaître la suite de ce courrier, des délais supplémentaires si nécessaires, de l'avenir de cet hippodrome, afin que l'Association puisse revenir vers vous pour d'autres demandes et alternatives, et, invitée ou pas, je m'engage à les accompagner dans leurs démarches.

Je vous remercie Madame la Vice – Présidente.

Thilda GARBUTT - HAREHOE

